



CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur de quartier de la Concorde

1. Le contexte

L'Etat de Genève, en partenariat avec les Villes de Genève et de Vernier et la Fondation HBM Emile Dupont, ont mandaté, en janvier 2009, une étude d'aménagement concernant le développement du périmètre de la Concorde. L'objectif de cette étude, menée par un groupe de mandataires, était d'établir une vision d'ensemble, de définir les principes de densification et d'intégrer ce processus dans un concept d'aménagement durable qui préserve notamment le patrimoine historique.

La densification du quartier vise principalement à renouveler le parc immobilier ancien, dont une grande partie est propriété de la Fondation Emile Dupont (FED). Cette première analyse a abouti à une **image directrice**, orientant l'évolution des constructions sur les secteurs considérés. Ces principes ont été recensés dans des fiches d'actions analysant l'état actuel et définissant les contraintes, les objectifs, le projet et les actions à entreprendre. Cette étude a été complétée par des analyses sur les aspects mobilité et énergie.

Au terme de l'étude, le comité de pilotage a décidé d'utiliser les résultats comme base pour l'établissement d'un plan directeur de quartier (PDQ), dont le projet est mené par la Direction des grands projets (DGP) du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Bien que plusieurs thèmes de l'environnement et du paysage soient abordés dans l'image directrice, le volet environnemental a été complété par une approche plus systématique afin que l'ensemble des enjeux et opportunités soit identifié de manière adéquate pour atteindre une démarche exemplaire en matière de développement territorial durable. Le **PDQ Concorde** a été élaboré en complétant, actualisant et adaptant les éléments de l'image directrice et de ses fiches.

2. Le plan directeur de quartier

Le projet de PDQ se situe à l'intérieur du périmètre délimité par l'avenue de l'Ain, l'avenue d'Aire et les voies ferrées sur le territoire communal des Villes de Genève et de Vernier. Il a été élaboré par l'Etat de Genève en partenariat avec la Ville de Genève, la Ville de Vernier, et avec la participation de la Fondation HBM Emile Dupont, ainsi que du Forum Démocratie participative.

Le projet de la Concorde a été choisi comme nouveau **projet-modèle de la politique des agglomérations** menée par l'office fédéral du développement territorial (ARE) pour un développement territorial durable. La démarche d'intégration des différentes préoccupations environnementales, la collaboration entre communes et canton ainsi que la participation de la population doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. La société civile et les habitants ont été impliqués dans la démarche via le **Forum Démocratie participative**.

Le projet de PDQ présente de nombreuses opportunités en termes de renouvellement du parc immobilier ancien, de densification des secteurs de villas en zone de développement ou encore de projet de halte RER Châtelaine. Il prévoit de répondre aux enjeux d'amélioration des espaces publics et des espaces naturels, de valorisation du patrimoine, de création de commerces de proximité ainsi que de mixité sociale et générationnelle.

3. La consultation publique

Conformément aux dispositions de l'art. 11bis al.5 de la loi modifiant la loi d'application (L 130) de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (8548), du 29 novembre 2002, le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), en collaboration avec la Ville de Genève et la Ville de Vernier, engage une consultation publique d'une durée d'au moins 30 jours sur le projet de plan directeur de quartier La Concorde.

Afin de lancer cette consultation, une présentation publique aura lieu le

lundi 19 décembre 2011 à 18h00 à la salle polyvalente de l'Ecole des Ouches, 19 chemin des Ouches, 1203 Genève.

Le projet mis en consultation, daté de décembre 2011, est constitué notamment du **plan de synthèse n° 29'816** et des **principes directeurs**.

Les documents seront déposés:

- à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier. Horaires d'ouverture: lundi à vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- au service d'urbanisme, rue du Stand 25, 1204 Genève. Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi: de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- au guichet de renseignements de la direction de l'aménagement du canton à l'office de l'urbanisme, département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), rue David Dufour 5, 1205 Genève, 5^{ème} étage. Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.
- sur le site internet: **<http://www.ge.ch/amenagement/procedures>**
- au poste de la police municipale de Vernier au quartier Concorde, Av. Henri-Golay 26-26bis, 1219 Vernier. Horaires d'ouverture: du lundi à vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

où ils pourront être consultés du **19 décembre 2011 au 3 février 2012 inclus**.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à l'une des instances suivantes:

- la mairie de Vernier, case postale 520, 1214 Vernier
- au service d'urbanisme, rue du Stand 25, 1204 Genève
- au département des constructions et des technologies de l'information, office de l'urbanisme, rue David-Dufour 5, case postale 224, 1211 Genève, à l'attention de Mme Giovanna Ronconi

Publication dans la FAO 4 fois durant le délai.

1^{ère} publication: le 14 décembre 2011.

Le conseiller d'Etat.